

Le FPI PRO annonce la clôture de l'option de surallocation associée à l'appel public à l'épargne qu'il a récemment mené à terme

Le Fonds de placement immobilier PRO annonce qu'aux termes de la convention de prise ferme datée du 19 novembre 2013 intervenue entre, d'une part, le FPI PRO et, d'autre part, un syndicat de preneurs fermes dirigé par Corporation Canaccord Genuity et composé de Valeurs Mobilières TD Inc., de Scotia Capitaux Inc., de Financière Banque Nationale Inc., de Valeurs mobilières Desjardins inc., de GMP Valeurs Mobilières S.E.C. et de Valeurs Mobilières Dundee Ltée (collectivement, les « preneurs fermes »), les preneurs fermes ont exercé leur option de surallocation pour souscrire 125 000 parts de fiducie supplémentaires du FPI PRO (les « parts ») au prix de 2,40 \$ par part, pour une contrepartie brute globale de 300 000 \$ revenant au FPI PRO. Le FPI PRO affectera le produit net tiré de l'exercice de l'option de surallocation au financement des occasions de croissance et des acquisitions ainsi qu'au fonds de roulement en général.

À propos du FPI PRO

Le FPI PRO (www.proreit.com) est une fiducie de placement immobilier à capital variable non constituée en personne morale qui a été établie aux termes d'une déclaration de fiducie en vertu des lois de l'Ontario. Le FPI PRO a été établi en mars 2013 afin de détenir en propriété un portefeuille d'immeubles commerciaux diversifié au Canada, qui est principalement axé sur les marchés principaux et secondaires au Québec, dans le Canada atlantique et en Ontario.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué peut contenir de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières en vigueur. L'information prospective est fondée sur un certain nombre d'hypothèses et est assujettie à bon nombre de risques et incertitudes, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du FPI PRO et peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux qui sont énoncés dans l'information prospective ou qui sont implicites dans celle-ci.

L'information prospective contenue dans le présent communiqué comprend des énoncés se rapportant au RRD qui y est décrit. Les objectifs et les énoncés prospectifs du FPI PRO sont fondés sur certaines hypothèses, notamment celles selon lesquelles i) le FPI PRO obtiendra du financement à des conditions favorables, ii) le niveau futur d'endettement du FPI PRO et son potentiel de croissance futur correspondront toujours à ses attentes actuelles, iii) aucune modification apportée aux lois fiscales ne nuira à la capacité de financement du FPI PRO ni à ses activités, iv) l'incidence de la conjoncture économique et de la conjoncture financière mondiale actuelles sur les activités du FPI PRO, dont sa capacité à obtenir du financement et à accroître la valeur de son actif, correspondra toujours à ses attentes actuelles, v) le rendement des placements du FPI PRO au Canada donnera les résultats escomptés selon les attentes actuelles du FPI PRO et vi) les marchés financiers donneront au FPI PRO facilement accès à des titres de capitaux propres ou à des titres de créance.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué sont tous expressément donnés sous réserve de la présente mise en garde et de la rubrique « Avis concernant les énoncés prospectifs » du prospectus simplifié définitif du FPI daté du 19 novembre 2013 qui est affiché sous le profil du FPI sur SEDAR, à www.sedar.com (le « prospectus »). Tous les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont présentés à la date du présent communiqué. Le FPI PRO ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs advenant, notamment, une nouvelle information ou de nouveaux événements dans le futur, à moins que la loi ne l'y oblige.

Des renseignements supplémentaires sur ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus.

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) ne sont responsables de l'exactitude ou de l'exhaustivité du présent communiqué.

DIFFUSION INTERDITE AUX ÉTATS UNIS OU PAR L'ENTREMISE DE SERVICES DE NOUVELLES DES ÉTATS UNIS.

Renseignements supplémentaires :

Fonds de placement immobilier PRO
James W. Beckerleg
Président et chef de la direction
514 933-9552

Fonds de placement immobilier PRO
Gordon G. Lawlor, CA
Chef des finances
514 933-9552

<https://fpi-pro.mediaroom.com/index.php?s=2429&item=122598>